



# Les amis de l'île du Large Saint-Marcouf

Carentan, le 11 avril 2017

Chers amis,

Le 13 mai prochain se tiendra notre assemblée générale annuelle, à la mairie de Saint Marcouf de l'île, commune de rattachement de l'île du Large.

A cet effet, vous trouverez en pièces jointes la convocation, l'ordre du jour et un bulletin vous permettant de renouveler votre adhésion, si ce n'est déjà fait, ce qui vous permettra de prendre part au vote.

Au-delà du formalisme – légal – de cette assemblée, c'est aussi, et surtout, l'opportunité de se retrouver, de s'informer et d'échanger. Même si nous nous efforçons d'améliorer notre communication électronique, rien ne vaut, quand c'est possible, un contact plus direct.

Notre association, ses projets et son contexte évoluent, en particulier depuis son classement Monument Historique.

De site en déshérence, à peine répertorié, cadastré depuis peu, l'île est en train de devenir un monument remarquable et protégé, grâce à l'action de notre association.

Ce premier pas très important augure bien de l'avenir et du rôle que l'île devra exercer dans son environnement culturel, maritime, naturel, touristique, social, etc.

L'assemblée générale sera l'occasion de faire un point de situation.

A bientôt, à Saint Marcouf.

Christian Dromard,  
Président

## **Assemblée générale du samedi 13 mai 2017 à 15 h 00**

### **Salle des fêtes de Saint Marcouf de l'Isle**

Ordre du jour :

- Rapport moral et rapport financier 2016
- Affectation du fonds associatif
- Orientations et budget prévisionnel 2017
- Questions diverses :
  - o Compte-rendu et photos du chantier et des activités de l'association en 2016 et 2017
  - o Présentation du projet global de travaux 2017
  - o Situation administrative et projets en cours

*Nota Bene : Les membres de l'association n'ayant pas réglé leur cotisation 2016 ou 2017 ne pourront pas prendre part au vote. Il leur appartient de se mettre à jour avant l'Assemblée générale ou à l'entrée de la salle. L'émergement de la feuille de présence et la remise éventuelle de pouvoirs s'effectueront à partir de 14 h.*

Pièces jointes : pouvoir, bulletin d'adhésion ou de renouvellement, rapport moral, bilan financier 2016, compte de résultat 2016,

## Pouvoir pour l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2017

à remettre au mandataire ou retourner à Guy Lenoël, BP2 – 50310 – Montebourg – ou à remettre à l'entrée  
Monsieur, Madame .....  
domicilié(e) à .....  
donne pouvoir à .....  
pour prendre part, en mon nom, aux votes des décisions proposées lors de l'assemblée générale ordinaire de  
l'association «Les amis de l'île du large Saint Marcouf » le 13 mai 2017.

Fait à ..... le ..... Signature

## Bulletin de renouvellement ou d'adhésion

« L'association des Amis de l'Île du Large Saint-Marcouf agit depuis 2003 pour protéger, conserver et restaurer et réhabiliter le site naturel et le monument historique qui constituent l'Île du Large, aussi bien s'agissant des éléments bâtis que de sa faune et sa flore

L'association entend assurer la pérennité des ouvrages historiques construits sur l'Île du Large par leur reconstruction dans le respect de leurs formes originales et leur valorisation avec l'aménagement de l'Île du Large à de nouvelles activités et fonctions.

L'objectif guidant les membres de l'Association est de permettre à terme une ouverture au public du site et de réinsérer l'Île du Large dans l'environnement culturel, économique et social de la Normandie et de la France. »

(article 1 des statuts de l'association : <http://www.ilesaintmarcouf.com/lassociation/les-statuts/>)

Vous pouvez payer ou renouveler votre adhésion par chèque joint à ce bulletin ou par internet via Paypal.

**Nom(s)** : .....

**Prénoms** : .....

**Adresse** : ..... **Code postal** : .....

**Ville** : ..... **N° de téléphone** : .....

**Courriel** : .....@.....

*Comment avez- vous connu l'association ?* .....

- Souhaite :  adhérer à l'association  renouveler mon adhésion  
 cotisation annuelle *individuelle* : 20 €  cotisation annuelle *couple* : 30 €  
 cotisation annuelle *famille* : 30 € + 10 € par enfant mineur ou 20 € + 10 € par enfant mineur pour un parent seul.  
Nombre d'adultes ..... Nombre d'enfants : .....  
 don à l'association (*un reçu fiscal vous est envoyé, à partir de 50 € : réduction de 66%, d'où coût réel de 17 €*)

Règlement :

- par chèque à l'ordre de « Association Les amis de l'île du Large » à adresser au trésorier : Guy Lenoël; BP 2, 50310 Montebourg
- en espèces sur place lors de l'assemblée générale
- par virement Paypal en ligne <http://www.ilesaintmarcouf.com/lassociation/adhesions-et-dons/>

### Relevé d'identité bancaire pour les règlements par virement

(merci d'adresser le formulaire d'inscription au trésorier pour établir le lien avec le virement)

**Banque** : Crédit Agricole 15 esplanade Brillaud de Laujardière 14050 Caen Cédex

**Intitulé du compte** : Association Île du large Saint Marcouf BP 2 50310 Montebourg

#### Domiciliation

**IBAN** (International Bank Account Number) **FR 76 1660 6100 2500 0431 6033 460**

**Code BIC** (Bank Identification code) code **Swift** AGRIFRPP866